

Le Parlement européen



Strasbourg
Bruxelles
Luxembourg

Le Parlement européen c'est :

- 720 députés provenant des 27 États membres.
- Le nombre de député est proportionnelle à la population des États (sauf pour les plus petits qui dispose systématiquement de 6 députés).
- La seule institution officielle de l'UE dont les membres sont élus au **suffrage universel direct** (tous les cinq ans).

Rôle principal :

- Rôle législatif.
- Rôle de surveillance.
- Rôle budgétaire.

Fonctionnement :

- Les 20 **commissions** examinent les propositions législatives selon leur domaine de compétence, et les députés et groupes politiques peuvent présenter des amendements ou proposer de rejeter une proposition.
- Les députés européens se réunissent dans lors des **sessions plénières** (généralement à Strasbourg mais des sessions supplémentaires ont parfois lieu à Bruxelles) pour procéder au vote final sur les propositions législatives et d'amendements.

Fonctions :

- **Adopte la législation de l'Union** conjointement avec le [Conseil de l'Union européenne](#), sur la base de propositions de la [Commission européenne](#). Il se prononce sur les accords internationaux et les élargissements.
- Il peut **censurer la commission** et l'obliger à démissionner.
- Il examine les pétitions des citoyens et lance des enquêtes.
- Il **établit le budget de l'Union**, conjointement avec le Conseil et approuve son budget à long terme.